



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2022
2. Renouvellement concession de source – DARDANT
3. Renouvellement concession de source – TOUSSAINT et BEAU-MARCHAL
4. Participation au transport scolaire 2022/2023
5. Adhésion au SMIC
6. Modification du temps de travail – Agent d’animation
7. Location de terrain communal
8. Remboursement facture payée par un élu
9. Passation M57
10. Avenant contrat de maintenance du réseau et des installations d’eau potable
11. Tarifs du périscolaire et de la cantine
12. Subventions communales 2022
13. Questions diverses

Sur convocation de Madame le Maire en date du 9 novembre 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 18 novembre 2022, dans la salle du pavillon de l’Etang du Souche.

Étaient présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas (arrivé au point n°20220080), MONTIER Florence TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

Étaient excusés : FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), KARCHER Nicolas (absent jusqu’à 21h08, procuration à GÉRARD Karine), MEYER Sylvie (procuration à MONTIER Florence).

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 10 minutes et constate que le quorum est atteint.

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Points d'information :

-  **Base adresse locale** : Les communes ont l'obligation de mettre à jour leurs fichiers d'adresse sur un site gouvernemental. Il répertorie l'intégralité des voies et des adresses présentes sur leur territoire. Après plusieurs mois de travaux, notre archiviste a mis à jour les 797 adresses de notre commune. Ces dernières se retrouveront dans la Base adresse Nationale, conformes aux besoins des différents acteurs, comme par exemple pour les secours, livreur, etc. La procédure administrative est en cours.
-  **Logiciel périscolaire** : lors du vote du budget 2022, il a été acté de modifier le mode de gestion des inscriptions à l'accueil périscolaire par l'acquisition d'un logiciel dédié. Les formations liées au logiciel ont été suivies par les agents concernés. Un support de communication sera également transmis aux familles pour les renseigner sur l'utilisation du nouveau portail famille.
-  **Renforcement électrique chemin de Belbriette au Grand Valtin** : les travaux initiés par Enedis ont débuté.
-  **Marché du terroir** : Ce marché a été proposé dans le cadre de la labelisation de la commune aux stations verts. Le retour a été positif du côté exposants comme du côté clients. La commune va proposer de renouveler l'expérience plusieurs fois par an.
-  **Rénovation Eglise** : Madame le Maire a rencontré un représentant de la Fondation du Patrimoine pour faire un état des travaux à réaliser dans l'Eglise et les soutiens financiers possibles pour la rénovation. Des devis sont en cours pour le fonctionnement des horloges et des cadres, la rénovation des vitraux et auprès d'un staffeur pour la rénovation des moulures des encadrements sur le chemin de croix.
-  **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat** : un registre de concertation préalable aux discussions reste disponible à l'accueil de la Mairie. Il servira comme base pour la préparation du PLUiH. Par la suite, une enquête publique se fera auprès des habitants de la communauté d'agglomération, après proposition du règlement, s'il y a besoin d'y apporter toutes remarques supplémentaires.
-  **Service déchets de la communauté d'agglomération** : le service communautaire se structure et un règlement de la collecte des déchets ménagers, ainsi qu'un règlement de déchetterie sont en cours de rédaction.

Délibérations prises à l'unanimité :

Délibération n°20220070 : Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2022

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 30 septembre 2022.

Les conseillers adoptent le procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220071 : Renouvellement concession de source - Dardant

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la concession de source captée et passage de canalisation en forêt communale Parcelle 034 AT 44, au bénéfice de Monsieur Hervé DARDANT à compter du 1er janvier 2023.

Concession d'une durée de 9 ans révisable tous les trois ans.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220072 : Renouvellement concession de source –TOUSSAINT et BEAU-MARCHAL**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de la concession de source captée et passage de canalisation en forêt communale Parcelle 034 AE 57, au bénéfice de Madame Laëtitia TOUSSAINT et Monsieur Rémy BEAU-MARCHAL à compter du 1er janvier 2023.

Concession d'une durée de 9 ans révisable tous les trois ans.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220073 : Participation au transport scolaire 2022/2023**

Le Conseil décide de renouveler la prise en charge du coût lié au transport scolaire à hauteur de 94€ pour les enfants allant jusqu'à la classe de terminale (pour les élèves ayant plus de 16 ans), les bénéficiaires sont mentionnés sur l'annexe de la délibération.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220074 : Adhésion au SMIC**

Des demandes d'adhésion ont été présentées, auprès du Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, par le syndicat intercommunal de bâtiments de services d'incendie et de secours des communes de la Haute-Moselle (SIBIS), par la Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges et par le syndicat Mixte Moselle Amont.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des collectivités précitées.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220075 : Modification du temps de travail – agent d'animation**

Suite à l'accroissement du service périscolaire et de la demande de réduction du temps de travail de l'emploi de Directeur du périscolaire, Madame le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le temps de travail du poste d'Animateur territorial de 26h00 à 28h00.

Le Conseil Municipal accorde l'augmentation de temps de travail.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220076 : Location de terrain communal**

La commune a été sollicitée par Monsieur Nicolas Rapebach pour une mise à disposition d'un terrain communal situé aux Ecluses. Il souhaiterait entreposer le bois de chauffage qu'il façonne.

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention d'occupation précaire et décide de mettre à disposition le terrain à Monsieur Rapebach pour une durée de 1 an pour un loyer annuel de 120,00€.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220077 : Remboursement facture payée par un élu**

A titre exceptionnel, le Conseil Municipal accorde le remboursement intégral d'une facture adressée à la collectivité, qui a été payée par un élu.

Votes : à l'unanimité (Sylvia DIDIERDEFRESSE et Yannick FRITZINGER (par procuration) ne prennent pas part au vote)

 **Délibération n°20220078 : Passation M57**

Madame le Maire explique aux conseillers que le référentiel M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités appliquant actuellement la nomenclature comptable M14. Il est possible de s'engager en amont, ce que Madame le Maire propose à l'assemblée.

Le Conseil Municipal autorise à mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée au 1^{er} janvier 2023 pour le budget général et le budget bois.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220079 : Entretien et maintenance des installations de traitement d'eau potable**

Le contrat de maintenance du réseau et des installations d'eau potable a pris fin le 30/09/2022 avec la société Hydr'eau Services.

Vu la convention de délégation de gestion avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges autorisant la commune à gérer son réseau d'eau.

Au vu de la satisfaction de la collectivité auprès des services d'Hydr'eau Services, le Conseil Municipal décide de signer un avenant pour prolonger le contrat de maintenance avec cette entreprise, jusqu'au 31 décembre 2023.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220080 : Tarif garderie**

Au vu de la nouvelle organisation du service périscolaire par le biais d'un logiciel, qui va s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023, la commune pourra proposer des inscriptions au quart d'heure au lieu de la demi-heure.

De ce fait, pour avoir une comptabilité juste pour la régie, Madame le Maire propose d'arrondir les tarifs de garderie soit :

- 0.60€ la demi-heure pour les familles ayant un coefficient familial supérieur à 800 euros
- 0.50€ la demi-heure pour les familles ayant un coefficient familial compris entre 640 et 799 euros
- 0.40€ la demi-heure pour les familles ayant un coefficient familial inférieur à 640 euros

Applicable au 1^{er} janvier 2023.

Votes : 11 POUR et 2 ABSTENTIONS (GERARD Karine et KARCHER Nicolas)

 **Délibération n°20220081 : Subventions communales 2022**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire : 855€ (15 € par enfants inscrits à la rentrée 2022)
- U.D.C – AFN section Ban-sur-Meurthe-Clefcy : 80€
- Souvenir Français comité de Fraize : 40€
- Donneurs de Sang de la Haute Meurthe : 75€
- A.S. Valtin – Grand Valtin : 100€
- Association des parents d'élèves Ban-sur-Meurthe-Clefcy : 100€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fraize : 100€
- Union Musicale de Plainfaing : 250€
- Renaissance – Anould : 50€
- Sidi Brahim : 40€
- VMEH : 200€
- Les enfants du Rock : 500€ (Aide exceptionnelle soumise à conditions)
- La patrie : 40€
- Saint-Léonard Expression : 100€
- J.S.P. 88 de la Haute Meurthe et du Neuné : 100€

Votes : à l'unanimité

Nicolas KARCHER ne prend pas part au vote pour les points suivants :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fraize ;
- JSP 88 de la Haute Meurthe et du Neuné.

 **Questions diverses :**

- Remboursement des tickets de cantine et des cartes de garderie

Au vu du logiciel périscolaire qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2023 concernant les inscriptions des enfants au périscolaire, des familles avaient anticipé l'achat de tickets pour une utilisation après le 1^{er} janvier 2023.

La collectivité proposera un remboursement des tickets de cantine et des cartes de garderie non utilisés.

Un courrier sera adressé aux parents pour les formalités. A savoir que les parents qui seront dans cette situation devront se présenter avant le 17 décembre pour faire une demande de remboursement auprès du secrétariat, munis des tickets de cantine restants et d'un RIB.

- Pot du personnel

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer au pot de Noël du personnel de la collectivité. Elle les sollicite également sur les modalités des cartes cadeaux proposés aux agents qui sera délibéré lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Pour clôturer la réunion, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de s'être déplacés.

La séance est levée à 23h20.